



Juillet 2024 – Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de sa séance du 1^{er} juillet 2024 et dans le cadre de la rénovation des salles d'exposition au Château de Monthey, le Conseil municipal a adjugé le mandat pour les travaux de maçonnerie à l'entreprise MULTONE CONSTRUCTION SA.
- Lors de sa séance du 1^{er} juillet 2024 et dans le cadre de la rénovation du Bâtiment Simplon 10, le Conseil municipal a adjugé les mandats suivants :
 - pour les CFC 273-282.5 menuiserie intérieure au Consortium GAY PASETTI SA & TRISCONI ANCHISE SA;
 - pour les CFC 215-271-285 isolation, plâtrerie, peinture à l'entreprise VELAMEN SA.
- Lors de sa séance du 1^{er} juillet 2024, le Conseil municipal a adjugé les travaux de forage destinés à renforcer la connaissance de l'aquifère des Iles d'en Bas à l'entreprise ISR Injectobohr SA.
- Lors de sa séance du 1^{er} juillet 2024, le Conseil municipal a délivré à M. Marc-Antoine PRAPLAN une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le café-restaurant "MIGROS".
- Lors de sa séance du 1^{er} juillet 2024, le Conseil municipal a délivré à M. Chee Fatt LIM une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le café-restaurant "PAVILLON DE JADE".
- Lors de sa séance du 15 juillet 2024 et dans le cadre de la rénovation des salles d'exposition du Château, le Conseil municipal a adjugé le mandat pour le CFC 272 ouvrages métalliques, à l'entreprise Jean BIOLLAY Serrurerie Fine.
- Lors de sa séance du 15 juillet 2024 et dans le cadre de la construction du pavillon scolaire "Mabillon V", le Conseil municipal a adjugé le mandat pour le CFC 281 chapes à l'entreprise J.-A. Chapes Sàrl.
- Lors de sa séance du 15 juillet 2024 et dans le cadre de l'assainissement du site contaminé Giovanola, le Conseil municipal a adjugé les mandats suivants :
 - le mandat pour la préparation et le suivi environnemental de l'assainissement du site contaminé "Giovanola" au bureau ERM SWISS GmbH;
 - le mandat pour un mandat d'ingénieur civil en tant que directeur général des travaux pour l'assainissement du site contaminé "Giovanola" au bureau d'ingénieurs Kurmann Cretton Ingénieurs SA.
- Lors de sa séance du 29 juillet 2024, le Conseil municipal a décidé de remplacer la Librairie/Synology du Cinéma Pléaza et a adjugé le mandat pour la fourniture du pack Synology à CinemaNext Switzerland SA.

- Lors de sa séance du 29 juillet 2024, le Conseil municipal a décidé de faire procéder à la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Monthéolo et a adjugé ceux-ci à l'entreprise Sabeco SA.
- Lors de sa séance du 29 juillet 2024, le Conseil municipal a adjugé la fourniture et l'installation d'une étanchéité et d'une protection du réservoir de "Malatray" à la société Etertub AG.
- Lors de sa séance du 29 juillet 2024 et dans le cadre de la stratégie numérique 2021-204, le Conseil municipal a décidé d'acquérir la solution applicative de la société OM Computer-Support AG pour la gestion des amendes d'ordre.
- Lors de sa séance du 29 juillet 2024, le Conseil municipal a délivré à Mme Philippa CATALINO une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le café-restaurant "CAFE DES TRAMWAYS".
- Lors de sa séance du 29 juillet 2024, le Conseil municipal a délivré à Mme Melina BRUTE SUERO une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le café-restaurant "AU POUCE GOURMAND".

Etabli et publié le 19 août 2024